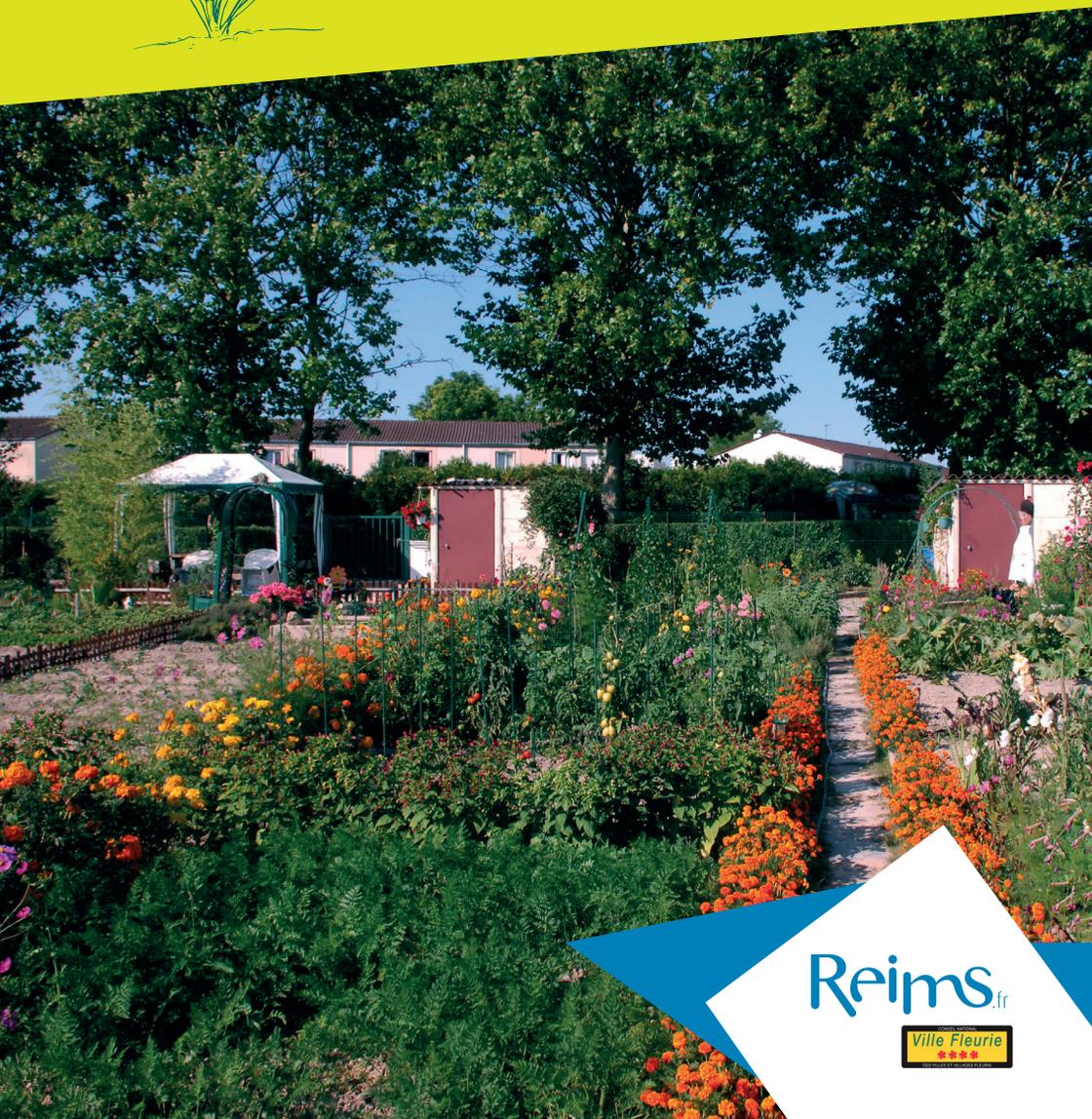




# Les Jardins Partagés à Reims



Reims.fr





## Qu'est-ce qu'un jardin partagé ?

Comme son nom l'indique, un jardin partagé est un jardin créé en commun, le plus souvent entre habitants d'un même quartier. C'est un espace ouvert à tous les membres de la structure porteuse, voire à l'ensemble des habitants, où la terre est cultivée en commun, suivant des règles propres à chaque structure.

Ces jardins sont souvent potagers, mais ils peuvent être aussi d'agrément, mixtes... Dans le cas de jardins potagers, la récolte est partagée entre tous, suivant là aussi des modalités propres à chaque structure.

Ces jardins sont porteurs de lien social et permettent de faire se rencontrer des habitants d'un même endroit qui ne se seraient pas croisés autrement. Ils favorisent aussi la rencontre intergénérationnelle en permettant l'échange d'expériences et de savoirs entre habitants.

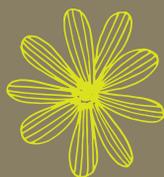
En milieu urbain, ils sont aussi un lieu d'éducation à l'environnement, permettant la découverte in situ du fonctionnement écologique d'un espace.



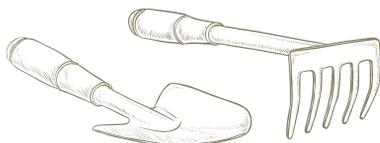
Jacques Drisol © Ville de Reims



Jacques Drisol © Ville de Reims



# L'histoire des jardins collectifs rémois



Depuis quand existent-ils ?  
D'où viennent-ils ?

C'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1898, que Madame Changeux, directrice de l'œuvre rémoise, décide de créer une association, qui voit, alors le jour sous le nom de « L'œuvre des jardins ouvriers de Reims », aujourd'hui « l'association rémoise des Jardins familiaux ». Cette association prend en charge deux types de jardins, les jardins comme « œuvre de bienfaisance » et les jardins « industriels ».

Ces deux types de jardins sont situés dans des quartiers comme Sainte-Clotilde, Saint-Remi, Saint-André ou encore Saint-Thomas. Ceux-ci connaissent un réel succès, car en 22 ans, 129 jardins ont été créés.

Ces jardins collectifs sont alors pour les Rémois un moyen de contourner la crise économique et sociale. En effet, les jardins collectifs ont pour but d'aider matériellement les ouvriers participants, mais aussi de leur proposer des activités et loisirs différents.

Un nouveau type de jardin est apparu récemment, né d'une volonté de remise en question du développement de l'urbanisation et des pratiques urbaines actuelles : les jardins partagés. Originaires des États-Unis, le mouvement des « pocket gardens » (jardins de poche) a fait naître en France une nouvelle génération de jardins, gérés et cultivés en commun. Aujourd'hui, on en recense une dizaine à l'échelle de la ville de Reims, créés à l'initiative d'associations, de bailleurs sociaux, de maisons de quartiers, d'étudiants...



Jacques Driol © Ville de Reims



## Qu'apporte un jardin partagé à un quartier ?

Ces jardins ouverts sur le quartier favorisent échanges, créativité, solidarité, initiative citoyenne et rencontres entre générations et cultures différentes. Une réelle cohésion sociale naît entre les habitants du même quartier. Chacun y apporte son savoir-faire, ses connaissances et sa propre vision du jardinage.

Situés généralement au plus près de l'habitat, on peut s'y rendre à pied depuis son domicile. Ils constituent des équipements de quartier qui profitent au plus grand nombre et pas seulement à ceux qui y jardinent : chacun peut devenir membre d'un jardin partagé simplement pour le plaisir de s'y promener ou pour participer à un projet de quartier.

Ainsi, les habitants du quartier Saint-Remi ont créé leur jardin partagé nommé « l'îlot Saint-Gilles ». Josiane, de l'îlot Saint-Gilles, déclare: « vouloir donner aux gens le plaisir d'échanger sur leurs passe-temps favoris, sur les arts, les jardins, la culture et de partager ainsi des instants de vie, facteurs d'émulation et de motivation à vivre les relations et le lien social. »

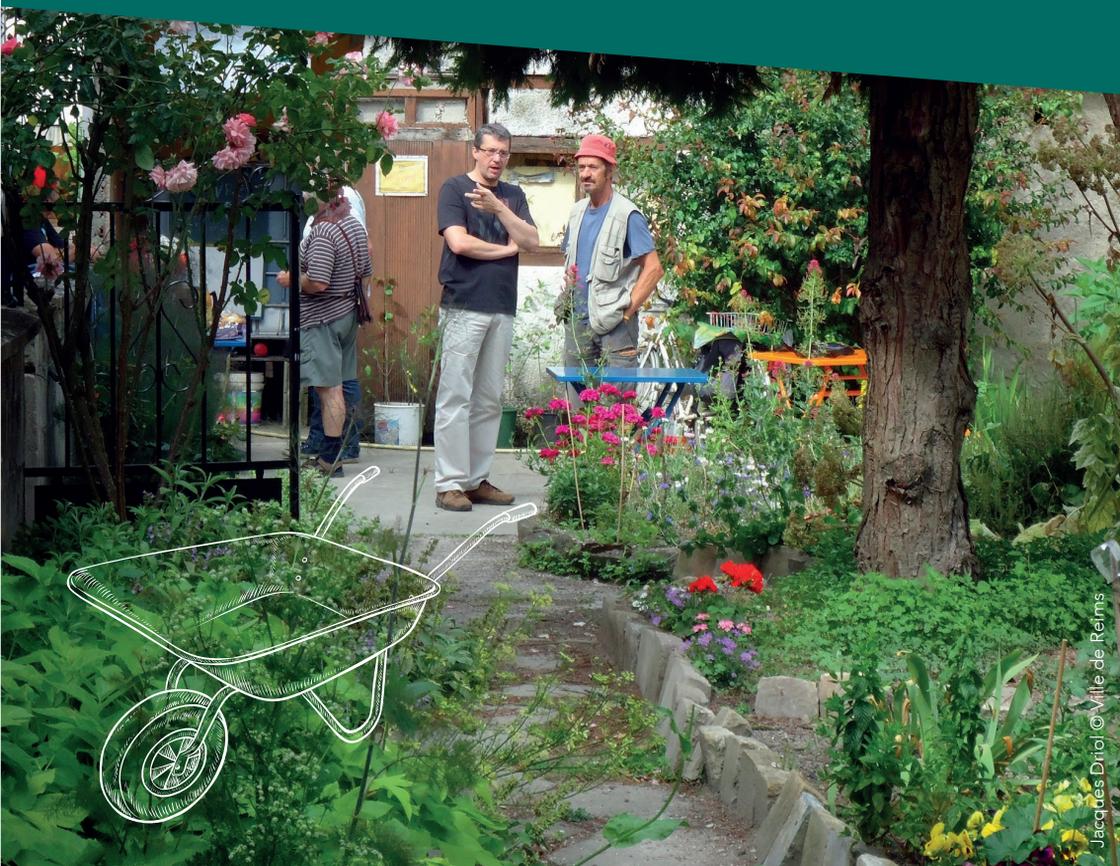


# Qui peut créer un jardin partagé ?

Chacun peut créer un jardin partagé. L'important est de pouvoir fédérer autour de soi un collectif d'habitants motivés, prêts à s'engager dans l'aventure.

Le plus souvent, ce collectif d'habitants se structure, par exemple en association, afin d'organiser au mieux la vie du jardin et de pouvoir bénéficier d'une personnalité juridique.

A Reims, de nombreux jardins partagés ont également été créés à l'initiative de bailleurs sociaux, désireux d'améliorer le cadre de vie de leurs résidents.





# Où et comment créer un jardin partagé ?

Les différentes étapes de création d'un jardin partagé :

## 1<sup>re</sup> étape



Définir clairement les objectifs et la portée du projet de jardin partagé. À qui s'adresse-t-il ? Combien de personnes souhaitez-vous fédérer autour de ce projet ? Quel type de jardins souhaitez-vous créer (partagé, communautaire, solidaire, d'insertion...) ? Quel nom donnerez-vous à votre jardin ?

## 2<sup>e</sup> étape



Identifier une parcelle qui soit propice à l'installation d'un jardin partagé, trouver son propriétaire et obtenir son accord pour l'exploiter. Il peut s'agir d'un terrain vierge : friche, cour, pied d'immeuble, terrain vague, toit, balcon, terrasse.





### 3<sup>e</sup> étape



Constituer une structure, par exemple une association type loi 1901, afin de s'appuyer sur une entité juridique pouvant porter le projet.

### 4<sup>e</sup> étape



Mettre en place une charte de fonctionnement du jardin qui définit clairement les modalités productives en vigueur sur le jardin partagé (utilisation de produits phytosanitaires, norme d'arrosage, type de bénéficiaires à privilégier...). Vous trouverez des conseils pour rédiger votre charte sur le site internet de la Ville : [www.reims.fr/jardins-partages](http://www.reims.fr/jardins-partages)



N'hésitez pas à rencontrer les associations gérant déjà des jardins partagés à Reims qui pourront vous prodiguer de précieux conseils.



Retrouvez tous les  
jardins partagés de  
Reims sur [www.reims.fr](http://www.reims.fr)

N'hésitez pas à contacter  
les personnes qui les gèrent !

il pousse plus dans un  
jardin  
que ce qu'on n'a semé

VERBE

Pour tout renseignement :  
[developpementdurable@reimsmetropole.fr](mailto:developpementdurable@reimsmetropole.fr)

[Reims.fr](http://Reims.fr)